

# BULLETIN DU MONEP

12 novembre 2004 / 12 November 2004

## Avis n° 2004-143

### BAYER

Radiation de la classe d'options BAYER (BR)  
*Delisting of the BAYER option class (BR)*

Suite au traité de scission de la société BAYER du 22 Septembre 2004, Euronext Paris SA informe les membres du marché que sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 17 Novembre 2004, il sera procédé à l'issue de la séance du 31 décembre 2004 à la fermeture des positions ouvertes sur la classe d'options de type américain BAYER (BR).

La classe d'options BAYER (BR) sera alors radiée à l'issue de la séance du 31 décembre 2004 conformément aux articles 18, 21 et 22 de l'instruction NI3-01 du MONEP.

La fermeture des positions ouvertes des contrats d'options BAYER (BR), échéance juin 2005, s'effectuera sur la base d'un cours de compensation déterminé par Euronext Paris SA en suivant la procédure décrite à l'article 22 de l'instruction NI3-01 du MONEP :

- s'agissant du cours de la valeur support retenu pour la valorisation du contrat d'options BAYER, le cours de référence sera le cours coté au fixing de clôture organisé sur le titre BAYER lors de la séance de négociation à l'issue de laquelle il sera procédé à la radiation de classe d'option BAYER, soit le 31 décembre 2004, ou à défaut le dernier cours coté.
- s'agissant de la volatilité retenue, la volatilité de référence sera la volatilité historique calculée sur une période précédant la date de l'annonce de la radiation qui tient compte de la maturité des options concernées, soit :
  - 20 jours de bourse pour les options BAYER d'une maturité inférieure à 9 mois.

**Euronext Paris SA informe les membres du marché que la date de diffusion du présent avis est considérée comme étant la date de l'annonce de la radiation. La volatilité de référence est donc égale à la volatilité historique calculée sur la période de 20 jours précédant la diffusion de cet avis, soit 19.22%.**

A partir de la date de diffusion du présent avis, aucune nouvelle échéance ne sera ouverte à la négociation sur la classe d'options BAYER. De même, aucune nouvelle série ne sera ouverte à la négociation sur la classe d'options BAYER (BR).

**Consultée sur les modalités de cette radiation, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) n'a pas fait usage de son droit d'opposition.**

**La Surveillance des Marchés Dérivés d'Euronext.Liffe se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (Tel. :+33 1 49 27 13 00).**

-----

Pursuant to the spin off document (dated September 22<sup>nd</sup> 2004) of the BAYER company, Euronext Paris SA informs the market members that subject to the approval of the shareholders meeting of November 17<sup>th</sup> 2004, the positions remaining open in the BAYER options class (BR) will be closed out at the end of the trading session of the December 31<sup>st</sup> 2004.

The BAYER option class (BR) will then be de-listed after the December 31<sup>st</sup> 2004 trading day, in conformity with MONEP Instruction NI-3.01, Articles 18, 21 and 22,

Open positions in the BAYER option class with a June 2005 maturity will be closed out based on a settlement price determined by Euronext Paris SA according to the procedure described in MONEP Instruction NI-3.01, Article 22:

- The underlying share price used in the valuation of the BAYER options will be the price quoted at the closing call auction for BAYER shares during the final trading session before delisting on December 31<sup>st</sup> 2004. If no price is quoted, the reference price shall be the last traded price.
- The reference volatility is the historical volatility calculated over a period preceding the announcement date of the de-listing which takes into account the maturity of the concerned options:
  - 20 trading days for the options BAYER of a maturity 9-month-old subordinate.

**Euronext Paris SA informs the members of the market that the publication date of the present Notice is considered as being the date of the announcement of the delisting. The reference volatility is thus equal to the historic volatility calculated over the period of 20 trading days precedent the published date of the present Notice, which is 19.22%.**

From the publication of this notice, no new maturity as well as no new strike will be introduced for trading on the BAYER options class (BR).

**The Autorité des Marchés Financiers (AMF) has been consulted on the procedures for this delisting and will not exercise its right to oppose it.**

You may contact **Euronext.Liffe Derivative Markets Operations** for additional information.  
(Phone number: +33 1 49 27 13 00).

-----